



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (« Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.

ALLOCUTION

PROCUREUR

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, 6 juin 2018

Allocution de M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, devant le Conseil de sécurité de l'ONU

New York, 6 juin 2018

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Mon rapport écrit présente en détail les activités que nous avons menées et les résultats que nous avons obtenus pendant la période considérée au regard de nos trois priorités.

S'agissant de la division de La Haye, nous nous sommes attelés à mener rapidement à terme nos activités judiciaires, et il ne reste plus que trois affaires en cours.

S'agissant de la division d'Arusha, mon Bureau n'a épargné aucun effort en vue de retrouver et d'arrêter les huit derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR.

Par ailleurs, dans les deux divisions, nous avons continué d'apporter notre plein soutien aux autorités nationales pour ce qui est de la poursuite des crimes internationaux graves commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie.



Monsieur le Président, Excellences,

Dans le cadre de l'examen sur l'avancement des travaux du Mécanisme, le Bureau des services de contrôle interne a évalué les travaux et les méthodes de travail de mon Bureau.

Le BSCI a conclu que mon Bureau avait mené ses activités en s'appuyant sur une équipe restreinte et des ressources limitées, comme l'avait exigé le Conseil de sécurité.

Il a jugé que nous étions parvenus à planifier, à restructurer et à peaufiner nos méthodes opérationnelles.

Il a également recensé un certain nombre de mesures de réduction des coûts que nous sommes parvenus à mettre en œuvre, comme notre politique de « bureau unique ».

Dans le même temps, le BSCI a conclu que la charge de travail importante, conjuguée à la réduction des effectifs, avait touché le moral des fonctionnaires, en particulier à la division de La Haye. Mon Bureau va s'employer à résoudre ce problème.

Cet examen établi par le Conseil de sécurité est une étape importante.

Mon Bureau remercie tous les participants pour leur temps, leur attention et leur engagement constructif. Notre objectif commun est d'accomplir notre mission au moyen d'une gestion efficiente et efficace.

Monsieur le Président, Excellences,

En tant qu'institution à vocation temporaire, mon Bureau établit régulièrement des projections pour l'achèvement de ses activités. Sur ce point, je souhaite évoquer brièvement les évolutions attendues pour ces prochaines années.

À la division de La Haye, nous continuerons de mener à terme nos activités judiciaires. Mon Bureau réduira progressivement ses effectifs et ses ressources au fur et à mesure que les dernières affaires se termineront.

Avec le prononcé de l'arrêt dans l'affaire *Šešelj* il y a deux mois, et la fin de la procédure en appel dans l'affaire *Karadžić* qui est prévue avant la fin de cette année, il ne nous restera plus que deux affaires à conclure.

Le Président a fait savoir que la procédure en première instance dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et la procédure en appel dans l'affaire *Mladić* devraient être terminées avant la fin de l'année 2020. Il ne devrait donc plus y avoir, après cela, qu'une seule procédure en appel, dans l'éventualité où un recours serait interjeté dans l'affaire *Stanišić et Simatović*.



Par conséquent, mon Bureau à la division de La Haye se concentrera de plus en plus sur les fonctions continues qu'il continuera d'exercer, dont la plus importante sera de répondre aux demandes d'assistance des autorités nationales relativement à notre collection d'éléments de preuve.

Comme il est précisé dans notre rapport relatif à l'examen sur l'avancement des travaux du Mécanisme, nous prévoyons que le nombre et la complexité des demandes d'assistance continueront d'augmenter ces prochaines années.

Les pays de l'ex-Yougoslavie ont élaboré des stratégies nationales en matière de crimes de guerre dans le but d'accélérer les poursuites, et ils ont demandé notre appui. Nous pensons également qu'un plus grand nombre d'affaires progresseront une fois que seront tombés les obstacles à la coopération judiciaire régionale.

Pour faire face à cette charge de travail, nous devons disposer temporairement de ressources et d'effectifs suffisants.

Tandis que les activités judiciaires arrivent progressivement à leur terme à la division de La Haye, mon Bureau prévoit une intensification des activités judiciaires à la division d'Arusha, processus qui a déjà commencé.

Cette prévision est fondée sur trois facteurs principaux.

Premièrement, comme nous l'avons précisé dans notre rapport d'évaluation sur l'avancement des travaux du Mécanisme, le nombre d'écritures déposées par la Défense dans le cadre de demandes en révision a augmenté à la division d'Arusha. Nous pensons que la charge de travail liée à ces demandes continuera de dépasser celle enregistrée au cours des quatre premières années d'activité du Mécanisme.

Deuxièmement, comme je vous l'ai déjà précisé, mon Bureau intensifie sensiblement ses efforts visant à retrouver et à arrêter les huit derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR et à s'assurer que les affaires les concernant soient prêtes à être jugées.

Nous avons restructuré notre équipe chargée des recherches et adopté pour nos travaux une approche plus dynamique. Ces réformes se sont accompagnées d'une augmentation temporaire des ressources, étant entendu que nous disposons d'un temps limité pour obtenir des résultats concrets.

S'il est vrai que les difficultés liées à la recherche de fugitifs sont trop grandes pour garantir des résultats positifs, mon Bureau peut prendre l'engagement qu'il n'épargnera aucun effort. Les victimes du génocide visant les Tutsis au Rwanda le méritent, et c'est le moins que nous leur devons.

Sur ce point, j'appelle tous les États à apporter leur entière coopération à mon Bureau. C'est là une opportunité, et pas seulement une obligation.

En effet, en parvenant à arrêter un fugitif en coordination avec mon Bureau, les États peuvent affirmer sans équivoque leur attachement au multilatéralisme et à l'état de droit.



Enfin, mon Bureau s'attend à une augmentation, au cours des prochaines années, du nombre des demandes d'assistance liées à sa collection d'éléments de preuve concernant le TPIR. Mon Bureau renforce sa coopération avec les autorités rwandaises. Il lance également un projet visant à faciliter l'accès à sa collection d'éléments de preuve.

Mon Bureau s'engage à gérer toutes les évolutions conformément aux exigences de sobriété et d'efficacité que le Conseil de sécurité lui a fixées.

Monsieur le Président, Excellences,

Le dernier sujet que je souhaite aborder aujourd'hui est la recherche des personnes disparues en ex-Yougoslavie.

Ces six derniers mois, de nombreuses parties concernées ont pris l'initiative de soulever cette question avec mon Bureau et de demander son assistance, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, les présidents de Croatie et de Serbie, et les autorités chargées de retrouver les personnes disparues en Bosnie-Herzégovine.

Il est urgent de déployer des efforts en vue d'intensifier la recherche des personnes disparues. Dix mille familles — de toutes les parties au conflit — ignorent toujours ce qu'il est advenu de leurs proches.

Le CICR met en œuvre une stratégie sur cinq ans visant à soutenir davantage les mécanismes locaux, lesquels améliorent également leurs méthodes de travail et renforcent leur coopération. Mon Bureau s'est engagé à leur apporter toute l'assistance qui lui sera demandée.

Cependant, l'engagement de soutenir ces travaux, pris maintes fois par les gouvernements, est resté lettre morte. Des recommandations de longue date n'ont toujours pas été mises en pratique des années après. L'appui financier inscrit aux budgets nationaux est limité et insuffisant.

Une volonté politique est également nécessaire pour créer les conditions permettant aux témoins de communiquer des informations. Or, la glorification des criminels de guerre a assurément l'effet inverse.

La recherche des personnes disparues est un impératif humanitaire. Il est temps que les autorités politiques tiennent leurs engagements et aient le courage de mettre de côté toutes les autres considérations.

Monsieur le Président, Excellences,

Mon Bureau est fermement déterminé à exercer ses dernières responsabilités de manière efficiente et efficace. Il continuera d'apporter son plein soutien aux procureurs nationaux et aux autorités nationales chargées de retrouver les personnes disparues en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Je vous remercie de votre attention.


